

Vers une plus grande reconnaissance de l'artiste

La réflexion se poursuit en Acadie

Sylvie Mousseau

Number 138, Winter 2007–2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/40644ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mousseau, S. (2007). Vers une plus grande reconnaissance de l'artiste : la réflexion se poursuit en Acadie. *Liaison*, (138), 31–33.

Vers une plus grande reconnaissance de l'artiste : la réflexion se poursuit en Acadie

SYLVIE MOUSSEAU

EST-IL NORMAL que dans une société moderne, la contribution des artistes ne soit pas davantage reconnue et qu'ainsi, ces derniers ne puissent pas vivre mieux de leur art? Le *statu quo* n'est plus acceptable, mais faut-il emprunter la voie juridique? Voilà une réflexion bien enclenchée en Acadie.

Lors du Grand Rassemblement des États généraux des arts et de la culture à Caraquet, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, le comédien, Philip André Collette, soulignait dans son rapport que 40 ans de changements et d'évolution de la société acadienne au Nouveau-Brunswick avaient apporté peu de choses au statut socioéconomique de ses artistes professionnels. Leur revenu moyen, dans la province, est très inférieur à celui de la population active. La plupart d'entre eux peuvent être considérés comme des travailleurs pauvres hautement spécialisés. Selon une étude de Hill Stratégies Recherche, réalisée à partir des données du recensement de 2001, le revenu moyen des artistes du Nouveau-Brunswick était de 15 437 \$, alors que celui de la population active était de 24 971 \$, soit un écart de 38 %.

Depuis environ deux ans, les artistes et leurs représentants se penchent sur les diverses mesures qui pourraient être mises en place afin d'améliorer le statut socioéconomique de l'artiste. Lors des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick, il a même été proposé qu'un groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste soit formé. Selon Carmen Gibbs, directrice de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB), le comité serait formé avant la fin de l'année 2007 et le travail devrait commencer en 2008. Au début des discussions, seule une loi semblait être la solution. «À ce moment-là, tout le monde était convaincu qu'on avait besoin d'une loi pour légiférer la profession, le statut légal et fiscal de l'artiste», indique madame Gibbs.

Sans loi provinciale, rien ne régit les relations de travail entre les producteurs, les diffuseurs et les créateurs au Nouveau-Brunswick. Seuls, le Québec et la Saskatchewan s'en sont dotés. Même s'il existe une loi fédérale depuis les années 1990, les conditions socioéconomiques des artistes n'ont pas changé. Ils gagnent en moyenne 75 % de moins que les autres Canadiens d'après les différentes études sur le sujet. Malgré le fait que les artistes professionnels soient mieux éduqués, c'est encore difficile pour eux de gagner leur vie. Un constat qui mérite des actions. Dans bien d'autres domaines professionnels, cette situation serait intolérable.

Les artistes sont considérés comme des pigistes ou travailleurs autonomes et ils n'ont pas accès aux mêmes lois du

travail que les employés salariés. Ils sont exclus de toutes les mesures concernant les heures de travail, la sécurité d'emploi, les caisses de retraite, le régime de santé et les fonds de vacances.

Lors d'un forum sur le statut de l'artiste, à l'hiver 2007, à Moncton, la directrice générale de l'organisme national, Canadian Actors Equity Association, Susan Wallace, a précisé que la loi fédérale ne s'appliquait qu'aux entreprises fédérales, tels que Radio-Canada, le Centre national des Arts, les droits d'auteur, le Musée d'art contemporain. Tout ce qui relève des arts de la scène, de la littérature, des arts visuels appartient au domaine provincial. La majorité du travail qui est fait par les artistes, particulièrement les interprètes (comédiens, musiciens) et les créateurs (peintres, écrivains, poètes) ne tombe pas dans le domaine fédéral. Il est donc impératif que les provinces mettent en place des mesures afin de relever le statut des artistes pour qu'ils soient, au moins, au même niveau que les autres travailleurs. Madame Wallace a mentionné aussi que les seules provinces où les choses ont avancé pour les artistes, sont celles où il y a une loi. Au Québec, celle-ci fonctionne bien pour les artistes employés en lien avec un producteur, mais elle a eu moins d'impact pour les artistes créateurs, du type arts visuels. En Saskatchewan, la loi est très générale et n'engage pas le gouvernement à faire quoi que ce soit. Cependant, de l'avis de madame Wallace, une fois qu'une première loi existe, une réglementation peut suivre.

Dans le cadre des discussions du chantier sur l'artiste créateur aux États généraux, les participants en sont venus à la conclusion, qu'avant d'entreprendre des démarches pour instaurer une loi sur le statut de l'artiste, il était préférable de créer un groupe de travail du premier ministre, composé aussi de spécialistes du droit et de représentants d'artistes afin d'approfondir cette question.

Selon Carmen Gibbs et Louise Lemieux de l'AAAPNB, tout ne se règle pas nécessairement par une loi. En général, les gouvernements y sont réticents.

«Il y a plusieurs façons d'améliorer le statut de l'artiste, comme donner plus de moyens au conseil des arts et de meilleures bourses. Je crois que ce n'est pas juste le groupe de travail sur le statut de l'artiste qui va travailler à l'amélioration de la condition socioéconomique de l'artiste», poursuit Carmen Gibbs.

La professionnalisation de l'artiste

Selon Louise Lemieux, la présidente de l'AAAPNB et femme de théâtre, une des grandes difficultés en Acadie

comme ailleurs, est d'arriver à professionnaliser le travail de l'artiste.

«Ce n'est pas comme un autre métier tel que la médecine; il n'y a pas de permis d'artiste. En art, les artistes verraient ça comme une forme de censure», souligne-t-elle. «Même l'UNESCO, dans sa définition de l'artiste professionnel, n'exige pas que l'artiste vive de son art. Si on avait ça à travers le monde, il n'y aurait presque plus d'artiste.»

Il faut le dire, nous vivons dans un monde qui reconnaît très mal la profession. Plusieurs personnes la voient encore comme un passe-temps ou une vocation. Il y a des pays où les artistes vivent beaucoup mieux de leur art qu'au Canada. Et l'Acadie du Nouveau-Brunswick a encore un long chemin à parcourir pour y arriver. Un pays qui permettra une meilleure reconnaissance de la contribution de ses artistes sera certainement un des meilleurs pays dans lequel vivre, estiment les représentants des associations culturelles.

Il est grand temps que le statut de l'artiste soit reconnu par l'ensemble de la société. La reconnaissance légale du statut de travailleur autonome pour les artistes professionnels pourrait être un premier pas dans cette voie. Elle pourrait aussi prendre la forme d'un programme provincial de financement pour la diffusion au Nouveau-Brunswick des œuvres acadiennes des artistes résidant dans la province. Il est également souhaitable que des stratégies soient mises en place pour une meilleure diffusion des œuvres de nos artistes au Canada et sur la scène internationale. Les artistes acadiens réclament également une plus grande présence sur le réseau national de la télévision et de la radio de Radio-Canada, institution d'État.

La formation professionnelle et un meilleur accès aux lieux professionnels de création, de production et d'exposition ont aussi été l'objet de discussions. En donnant des moyens aux artistes pour se former, c'est toute l'industrie qui se professionnalise.

«Si c'est une loi que ça prend pour améliorer le statut de l'artiste, ce sera une loi, mais ça pourrait passer aussi par des mesures fiscales», souligne Carmen Gibbs.

Celle-ci considère qu'ils doivent regarder à fond la vie de l'artiste avant de proposer une législation afin de s'assurer,

qu'au bout du compte, elle soit avantageuse pour les artistes professionnels.

Au Nouveau-Brunswick, il est clair que les mesures pour améliorer le statut de l'artiste devront englober les créateurs de toutes les communautés linguistiques et de l'ensemble des disciplines artistiques.

«Si on devait rendre uniformes toutes les disciplines, il y a des domaines qui auraient du rattrapage à faire. Nous sommes prêts à travailler pour que chacune puisse être reconnue soit dans une loi ou dans des mesures», indique madame Gibbs.

D'après celle-ci, les Acadiens sont rendus plus loin dans cette réflexion que les anglophones de la province parce qu'ils sont mieux organisés sur le plan des infrastructures et des ressources humaines. En ce qui a trait au développement des arts, il y a un écart entre les milieux francophone et anglophone de la province. Par contre, la société acadienne a tout intérêt à faire une réflexion commune avec les communautés anglophones et les premières nations afin de travailler à des enjeux communs, tel le statut de l'artiste.

Au même moment où les intervenants élaborent des mesures, l'AAAPNB continue de faire un gros travail de sensibilisation au sein de la collectivité. «C'est une profession très mal connue et cette méconnaissance-là fait en sorte que cela crée des disparités partout. Si on pouvait arriver à les réparer, les artistes vivraient mieux.»

L'AAANB souhaite travailler sur l'ensemble de l'écosystème des arts et de la culture, tels que les municipalités et le système d'éducation. «Quand on parle d'améliorer la profession de l'artiste, ça crée des milieux avec de meilleures conditions de vie», ajoute Louise Lemieux. ■

Sylvie Mousseau est journaliste à L'Acadie Nouvelle depuis 1989. Après avoir couvert l'actualité dans le nord du Nouveau-Brunswick pendant huit ans, elle est maintenant journaliste culturelle à Moncton. Elle a publié des textes dans la revue Livre d'ici à Montréal.

NOUVEAUTÉS



Collection eSKapade (jeunesse)
David Baudemont
OLGA
58 pages, 7,95\$
ISBN 978-2-921385-57-2



Collection eSKapade (jeunesse)
David Baudemont
LE NOUVEAU TRACTEUR
78 pages, 7,95\$
ISBN 978-2-921385-56-5



Sharon Butala
PERFECTION DU MATIN
242 pages, 18,95\$
ISBN 978-2-921385-58-9

nouvelleplume@sasktel.net • www.nouvelleplume.com